



La vérité sur les aides à l'agriculture

« Plafonner et répartir les aides, c'est préparer une autre PAC* »

* Politique agricole commune

13 octobre 2005

Actualisé le 2 novembre 2005

Plan du document

- 1- Appel des paysan-ne-s, militant-e-s de la Confédération paysanne.
- 2- Présentation des enjeux et revendications de la Confédération paysanne des aides en France. « **Coup de projecteur** » sur un système inéquitable.
- 3- Opération « **transparence aides publiques** » des responsables nationaux et départementaux de la Confédération paysanne.

Contact presse

Karine Chebli

Chargée des relations "presse"

Action « Vérité DPU »

Le 15 octobre, les agriculteurs français vont recevoir les références historiques qui leur permettront de calculer leur droit à paiement unique, nouveau système d'attribution des aides européennes instaurées par la réforme de la PAC 2003. En publiant quelques-unes des plus « grosses » aides directes françaises, à la veille de cette notification, et en faisant la transparence des soutiens publics perçus par ses responsables nationaux, la Confédération paysanne souhaite mettre en lumière des questions aussi importantes que l'avenir de la PAC, son financement, la légitimité des aides directes, et tout simplement l'avenir des paysan-n-es eux-mêmes.

PAC 2003 une réforme libérale technocratique

Présentée par la Commission européenne comme une politique répondant aux attentes des citoyens européens, la réforme de juin 2003 poursuit en réalité le démantèlement des dispositifs de régulation des marchés agricoles et la baisse des prix à la production, sans que les consommateurs en aient profité. Petits panoramas de ses principales caractéristiques.

- **Le découplage des aides** : les nouveaux Droits à Paiement Unique (DPU) ne sont plus liés à la production. Qu'il fasse le choix de produire ou de ne pas produire, l'agriculteur percevra ses aides, dès lors qu'il « *maintient ses terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales* ». Cette mesure favorisera, dans les zones à productivité faible ou moyenne, l'exode des productions les plus contraignantes en main d'œuvre ou en conditions de travail.
- **Des aides « marchandes »**. Obtenues gratuitement, ces aides publiques, financées par les contribuables, deviendront marchandes à partir de 2006, et feront donc l'objet de transactions entre paysans.
- **Une répartition figée** : le niveau des aides perçues en 2006 sera fonction de la référence d'aides de l'exploitation entre 2000 et 2002. Ce choix favorise les agriculteurs productivistes qui bénéficiaient hier d'aides compensatoires élevées. De plus, ceux qui ont le plus investi entre 2002 et 2004 bénéficieront d'une « réactualisation de leurs aides » ! Les paysans qui, avant 2002, ont fait le choix d'élever leurs bêtes à l'herbe, malgré des primes beaucoup moins élevées, devraient quant à eux acheter des droits à primes s'ils veulent se trouver dans les mêmes conditions que des agriculteurs intensifs. Les producteurs de fruits et légumes, oubliés de la PAC, n'en bénéficieront toujours pas.
- **Des aides versées sous condition** : l'octroi des aides est conditionné à de modestes engagements environnementaux.

Ce qui menace la PAC et les paysans

Le débat budgétaire, qui oppose les Etats membres de l'Union européenne, place la question du financement de la PAC en position centrale. Pour certains Etats membres, les dépenses agricoles de l'UE sont trop élevées au vu de la contribution de ce secteur d'activité à la croissance européenne. La réduction de la part du budget consacrée à l'agriculture permettrait de financer d'autres politiques inscrites dans les orientations du traité de Lisbonne : la recherche, l'éducation, la croissance. Pour d'autres Etats, l'accord de sanctuarisation des aides PAC, adopté en 2002, ne doit pas être remis en cause, quels que soient les défauts de la PAC. Pour les paysans, ces stratégies recèlent autant de dangers l'une que l'autre, car le refus de faire évoluer la politique agricole porte en son sein la remise en cause de son principe par les citoyens.

Même dans le strict cadre de l'accord de sanctuarisation budgétaire, la réduction pour tous les paysans des aides directes de près de 20 % est à prévoir d'ici 2008 (5 % de modulation, 6 à 8 % pour financer sans augmentation de budget l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie, 6 à 8 % pour financer les réformes des Organisations communes de marché du lait et du sucre), sans que soient prévus des mécanismes favorisant la remontée des prix agricoles. Les petites exploitations à faible revenu et fortement dépendantes des aides (élevage ovin, bovin, lait, grandes cultures...), auront beaucoup de difficultés à supporter une telle évolution économique, contrairement aux grandes exploitations détentrices d'aides très élevées.

La PAC réformée en 2003 organise **la baisse du prix du lait et du sucre et accentue l'instabilité des prix des autres productions**. Elle transforme les aides directes, financées par l'impôt des citoyens, en des « droits marchands » que les paysans pourront vendre et acheter ! Le refus de la France de redistribuer plus équitablement les aides et de favoriser les pratiques durables constitue un facteur de tension entre les paysans et un élément supplémentaire de déstabilisation de la PAC. Inadaptée aux enjeux, inacceptable pour une majorité de paysans, l'illisibilité d'une telle politique favorisera le sentiment d'incompréhension des citoyens européens...

Les discussions à l'Organisation Mondiale du Commerce risquent d'aboutir à un nouvel amoindrissement du droit des Etats à protéger leurs agricultures des importations à bas prix, ce qui réduira à néant la notion de préférence communautaire. La responsabilité européenne est engagée, puisque l'UE refuse d'examiner les conséquences pour les paysans des pays pauvres, de ses propres aides directes.

Appel des paysan-ne-s de la Confédération Paysanne aux élus français et européens

Nous, paysan-ne-s, militant-e-s de la Confédération paysanne, défendons une autre politique agricole qui permette aux prix de nos produits de couvrir les coûts de production et la rémunération de notre travail. C'est une question de justice sociale et de transparence dans les relations économiques. Pour nous, des aides publiques se justifient pour compenser les handicaps naturels, pour soutenir l'emploi agricole et les petites fermes, ou encore pour favoriser le développement d'une agriculture paysanne, durable, économe et harmonieusement répartie sur l'ensemble du territoire européen. Ces aides ne devraient en aucun cas constituer l'essentiel de notre revenu, ni remettre en cause la souveraineté alimentaire d'autres régions du monde.

Or, aujourd'hui, comme une proportion importante des agriculteurs français et européens, nos productions sont payées très en dessous de nos prix de revient, sans que le consommateur n'en profite. Une majorité d'entre nous bénéficient d'aides directes en compensation des baisses de prix imposées par l'Union européenne. L'UE considère en effet qu'aligner nos prix agricoles sur les pays dont les coûts de production sont les plus faibles du monde, même si leur production ne représentent que 2 à 5 % de la production mondiale, c'est faire preuve d'un esprit de compétitivité ! Dès lors, nos aides sont de plus en plus souvent plus élevées que notre revenu. Toujours proportionnelles à la taille des exploitations, elles favorisent outrageusement les plus grosses exploitations, les systèmes productivistes et les régions favorisées. Pire, avec le découplage qui prendra effet en 2006, nous ne serons plus obligés de produire pour en garder le bénéfice !

Nous dénonçons depuis des années ces modalités d'octroi des aides publiques qui ne peuvent qu'accroître l'incompréhension, voire le rejet, des citoyens vis-à-vis de la PAC et de ses bénéficiaires. En outre, cette politique de prix bas compensés par des aides est nuisible à nos collègues paysans des pays pauvres lorsque l'Europe exporte ses productions sur leurs marchés.

En 2005, le gouvernement français, qui avait l'opportunité de modifier les critères d'attribution des aides PAC, a fait le choix d'un conservatisme absolu en figeant les aides des exploitations à leurs niveaux de 2004.

Nous pensons que cette situation porte en germe la remise en cause de la PAC par les citoyens et les responsables politiques. Une grande partie de ces derniers rêvent de réduire le budget agricole de l'UE pour financer d'autres « priorités ». Ils sont en mesure d'utiliser le scandale de l'attribution des aides publiques pour justifier leur choix d'abandonner l'agriculture et les paysans au libre marché. La pression ultra-libérale exercée par l'Organisation Mondiale du Commerce fera le reste.

C'est pourquoi nous appelons le gouvernement français et les responsables de l'Union européenne à plus de cohérence, d'équité et de transparence dans la gestion des aides publiques à l'agriculture.

Cette transparence, indispensable à la pérennisation des politiques publiques en agriculture, nous avons décidé de nous l'appliquer en rendant publics les soutiens dont bénéficient nos exploitations. Nous avons également choisi d'assumer la mise en évidence de quelques-unes des situations les moins justifiables permises par la PAC. Notre objectif n'est pas de dénoncer des hommes, mais les aberrations d'un système dont les citoyens pourraient nous tenir collectivement responsables si nous n'y mettons pas fin.

Nous espérons que ce geste sera interprété par les paysan-ne-s, les citoyens et les élus de ce pays, comme un véritable appel à construire avec nous une politique agricole qui respecte le droit à la souveraineté alimentaire « ici et là-bas », qui favorise réellement une agriculture paysanne, durable, économe et solidaire avec les paysans du monde. Une agriculture tournée vers l'avenir.

Ce texte a été signé par chaque responsable national ou départemental de la Confédération paysanne ayant accepté de rendre public le montant des aides publiques dont son exploitation bénéficie. Cette liste sera régulièrement réactualisée sur le site Internet de la Confédération paysanne (www.confederationpaysanne.fr).

Ce que revendique la Confédération paysanne

Le plafonnement des aides par actif paysan et la gestion administrative des droits à prime. Le niveau de plafonnement doit être différent selon les productions et le niveau moyen de dépendance aux aides directes. Les droits doivent être **gratuits** et distribués par les instances administratives plutôt que par un marché. Ils doivent être attribués en priorité aux exploitations dont la dimension économique est inférieure aux préconisations du schéma départemental des structures.

La mise en place effective d'un registre de l'agriculture, prévu par la loi depuis 1988 et jamais instauré. Il recense tous les actifs, les moyens de production et les aides perçues par les exploitations. Ce registre permettrait de recenser les personnes physiques impliquées dans toutes sociétés dont elles possèdent des parts. Ce registre, au même titre que le registre du commerce, doit être public.



La publication annuelle de données précises sur la répartition des aides publiques à l'agriculture, par niveau global d'aide et par département.

Un débat parlementaire sur l'avenir de la Politique agricole commune et de l'agriculture en Europe.

Une autre politique agricole, basée sur des prix rémunérateurs, la reconnaissance du droit à la souveraineté alimentaire, la maîtrise et la répartition des productions.

La Confédération paysanne vient de publier son projet alternatif de politique agricole. Bâti par des paysans, ce projet s'appuie sur une analyse économique, politique et environnementale objective des dangers de la politique agricole européenne actuelle. Les contradictions et les conséquences de cette politique rendent peu probable sa pérennité jusqu'à l'échéance du cadre financier actuel, fixé jusqu'en 2013. Il s'appuie également sur une lecture renouvelée des enjeux sociaux, alimentaires et environnementaux auxquels sont confrontés notre planète et ses habitants (sécurité alimentaire, effet de serre, protection des ressources naturelles, emploi, équilibre planétaire, etc.).

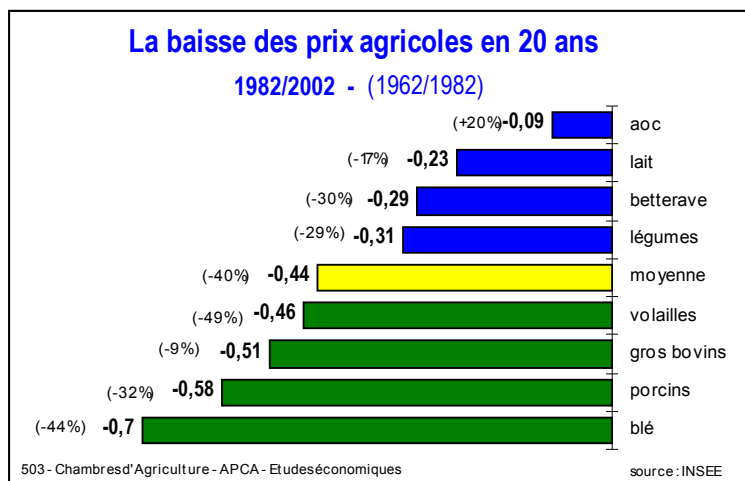
Action « Vérité DPU »

POURQUOI LES AGRICULTEURS REÇOIVENT-ILS DES AIDES DIRECTES ?

Depuis sa création au début des années 60, la Politique agricole commune a beaucoup évolué. Initialement basée sur des politiques de **garantie de prix** sans limitation de production, elle a rapidement hissé l'Union européenne au rang des « grandes puissances » agricoles mondiales. Lors de sa création, les deux principaux outils de la PAC, les protections aux frontières¹ (la préférence communautaire) et les dispositifs d'intervention², visaient à **réguler les prix intérieurs**. Longtemps utilisés comme un filet de sécurité, ces dispositifs avaient en réalité deux fonctions : retirer temporairement des volumes lors de périodes de surproduction conjoncturelle et limiter la baisse des prix agricoles, le prix d'intervention formant un plancher.

Ces dispositions faisaient partie d'un ensemble plus vaste de politiques par produit : les organisations communes de marché (OCM), soit l'ensemble des règles qui encadrent les échanges internes et externes à l'Europe pour un même produit ou famille de produit. Par exemple, l'OCM lait englobe la gestion des quotas, la liste des produits soutenus (beurre et poudre de lait) et les niveaux de prix d'intervention pour ces produits, les montants d'aides aux exportations. Le FEOGA Garantie finance le soutien des marchés.

Depuis 1992, la Politique Agricole Commune est engagée dans un processus de réforme, dont la caractéristique principale est la baisse du soutien des prix à la production (en 20 ans, les prix à la production ont baissé en moyenne de 40 %) en partie compensée par des aides directes. En 2004, les aides et subventions européennes dépassent 8 milliards d'Euros pour la France.



La conséquence pour le revenu paysan est aujourd'hui très visible. Quasi exclusivement constitué par la vente des produits de la ferme jusqu'à la fin des

¹ Jusqu'au début des années 1990, des droits de douanes étaient appliqués aux produits agricoles importés par l'Union européenne, dès lors que leur prix d'arrivée était inférieur aux prix intérieurs. Ce prélèvement variable a été remplacé par des prélèvements fixes aux frontières, dont le niveau varie cependant selon les produits. Ainsi, l'entrée au sein de l'Union européenne des oléagineux est quasiment libre, tandis que les droits de douanes appliqués aux produits laitiers sont proche de 100 %.

² Le prix d'intervention est le prix que paye l'Europe aux organismes stockeurs quand ils ne peuvent trouver un prix plus élevé sur le marché. Des volumes de productions, préalablement définis par négociation, sont alors retirés du marché et stockés par des organismes d'intervention.

années 80, le revenu agricole est aujourd'hui principalement constitué par des aides. En moyenne, les aides directes représenteront 97 % du résultat courant* de l'ensemble des exploitations françaises en 2006 (source RICA d'après l'Institut de l'élevage). Dans les productions fortement aidées, cette proportion dépasse 150 % du revenu. Deux chiffres sont très révélateurs de cette situation invraisemblable : alors que le **revenu de la ferme France est de 11.5 milliards d'€ chaque année, les agriculteurs reçoivent en moyenne 11 milliards d'€ de soutiens publics**, dont 8,5 milliards d'aides directes.

PART DES AIDES DIRECTES DANS LE REVENU EN 2006

Pour les grandes productions aidées, la part des soutiens publics dans le revenu dépasse presque systématiquement 125 %. Nul n'est besoin d'être une grosse exploitation pour être dans ce cas de figure. **Aucune des exploitations paysannes et familiales concernées n'est aujourd'hui en situation de supporter la réduction significative des aides directes. Ce n'est pas le cas des plus grosses exploitations.**

Estimation institut de l'élevage 2004

	Nombre d'exploitations	Aides totales		Revenu moyen par travailleur
		Par travailleur (€)	/Résultat courant (%)	
Allaitants spécialisés	48 742	24 400	148 %	16 216 €
Allaitants diversifiés	35 246	23 000	147 %	15 646 €
Laitiers spécialisés	52 290	13 100	127 %	10 314 €
Laitiers diversifiés	60 184	19 900	145 %	13 724 €
Ovins spécialisés	7 771	18 800	152 %	12 368 €
Ovins diversifiés	3 651	21 400	143 %	14 965 €
Céréaliers	65 591	29 200	149 %	19 597 €
Autres	104 809	5 400	21 %	25 714 €
Total France	383 675	17 200	97 %	17 731 €

Ces moyennes d'aides et de revenu cachent d'importantes disparités.

En 1992, l'Union européenne a également institué des aides en faveur des pratiques plus respectueuses de l'environnement, ainsi que des aides de compensation des handicaps naturels subis par les agriculteurs situés dans des zones difficiles. C'est le « second pilier » de la PAC. Le volume de ces aides, d'un niveau beaucoup moins élevé que les aides directes à la production (qui sont proportionnelles à la taille des

exploitations) fut 6 fois inférieur à celui des aides du premier pilier, sur la période 1999-2003.

EVOLUTION DU MONTANT MOYEN DES AIDES PAR EXPLOITATION ET PAR TYPE D'AIDES (€/exploitation)

Source CNASEA - RICA 2000 (SCEES)

	1990	1999	2000	% du total en 2000
Aides directes à la production	1628	16148	16244	83
Indemnités compensatoires de handicaps	436	920	1046	5
Aides agro-environnementales	0	568	628	3
Autres aides au « développement rural »	1037	899	1701	9
TOTAL	3106	18 522	19619	100
% du revenu	12 %	54 %	60	

QUI REÇOIT DES AIDES DIRECTES AUJOURD'HUI ?

En 2001, 460 000 exploitations recevaient des aides en France, tandis que 77 000 exploitations ne bénéficiaient d'aucune aide directe. On trouve parmi ces derniers les viticulteurs et les producteurs de fruits et légumes, dont les Organisations communes de marché n'ont aucune action directe sur les prix intérieurs à la production, mais aussi des producteurs fermiers et des producteurs de volailles ou porcins (ces derniers bénéficiant cependant indirectement de la baisse des prix des céréales qui réduit les charges en alimentation de leurs élevages).

LE NIVEAU DES AIDES À LA PRODUCTION EN FRANCE EN 2005

Depuis 1992, le montant des aides versées aux céréales et oléo protéagineux peut varier fortement selon les zones. Plus la productivité est élevée, plus l'aide à l'hectare est élevée. Ainsi, pour un ha de blé, l'aide varie de 239 à 418 € par ha, selon qu'il se situe en Corse ou dans la Somme...

Les aides directes ont largement contribué à l'intensification des pratiques, par exemple en octroyant un supplément d'aide, qui peut atteindre 130 € par ha, aux exploitations utilisant l'irrigation... D'une manière générale, l'absence de plafonnement des aides directes a largement contribué à l'agrandissement des exploitations. Les aides PAC ont donc largement soutenu la croissance du capital d'exploitation plutôt celle de l'emploi. Le choix de la France de figer la répartition des aides PAC perpétuera cette réalité pourtant injustifiable.

PRIX À LA PRODUCTION ET PRIX DE REVIENT : UNE DÉCONNEXION CROISSANTE

En 2004, Jean-Paul Onzon, céréaliculteur à MARTRES sur Morge (63), vendait son blé à un prix moyen de 99 € la tonne. Son prix de revient, pour un rendement de 80 quintaux par hectare, était de 126 € par ha. Les mauvaises années, lorsque le rendement avoisine 70 quintaux/ha, son prix de revient dépasse 140 € par tonne... Quant à lui, Gilles MENOUE, céréaliculteur dans le département de l'Eure et Loire, produit du colza avec un coût de production moyen de 215 € la tonne. Le prix payé à la production était de 188 € la tonne en 2004. Ramenée à la tonne, l'aide PAC versée pour cette production équivaut à 98 €/tonne.

Michèle Rivet, éleveuse ovine en agriculture biologique dans le département du Cher estime quant à elle le prix de revient de ses agneaux (charges opérationnelles et structurelles comprises) à 98,5 € chacun. Le prix moyen à la production était de 83 € en 2004.

Richard ROUGON, éleveur de bovins dans les Alpes de Haute Provence estime le prix de revient de ses génisses grasses à 4,5 € le kilo. Le prix à la production moyen de 2004 était de 3.24 € le kilo.

MONTANT UNITAIRE DES AIDES DIRECTES À LA PRODUCTION EN 2005

Secteur de production	Nombre de bénéficiaires en France	Budget 2005 France	Montant unitaire des aides
Productions végétales	410 000	5,155 milliards d'€	Céréales : de 239 à 418 € ha selon les départements Céréales irriguées : de 422 à 567 € /ha selon les départements (tous les départements n'ont pas accès à l'aide irrigation) Maïs sec : de 352 à 579 €/ha selon les départements Maïs irrigué : de 491 à 560 €/ha Oléo protéagineux : même base que céréales Blé dur : supplément aux aides céréales de 46 à 291 €/ha selon les zones Riz : de 971 à 1329 €/ha selon les zones Fruits à coque : 120 €/ha en moyenne Pommes de terre féculière : 110 € par tonne équivalent féculé (soit environ 935 €/ha) Aides tabac : 2900 € par tonne (soit environ 7800 €/ha, selon les variétés de tabac)
Productions animales	265 981	3.3 milliards d'€	Prime vache allaitante : de 226 à 250 € par tête Prime Spéciale bovin mâle : de 150 à 210 € selon l'animal (castré ou pas) Complément extensif : de 40 à 80 €/tête Prime à l'abattage : de 50 à 80 €/tête Prime compensatrice ovine : de 28 à 32 €/tête

MALGRÉ CES AIDES, DES REVENUS FAIBLES

Malgré ces aides, le revenu des agriculteurs est plus bas, en moyenne, que celui des salariés. La pauvreté est un phénomène encore perceptible au niveau agricole. En 2001, 40 % des exploitations agricoles tiraient un revenu par actif familial à



temps complet inférieur ou égal au SMIC (*Pauvreté et RMI en agriculture*, Blanc et Perrier Cornet, INRA 2001).

AIDES PUBLIQUES À L'AGRICULTURE : LA GRANDE OPACITÉ

Des statistiques elliptiques...

La politique agricole commune, dont le budget représente plus de 40 % du budget européen, est indirectement financée par les contribuables européens et par la TVA.

Malgré cela, ni les élus nationaux ni les élus européens, et encore moins les citoyens, n'ont droit de cité dans le débat sur l'attribution des aides. Pire encore, les données publiées par le ministère de l'Agriculture sont au mieux partielles, au pire partiales, et ne permettent en aucun cas de se faire une idée juste de la répartition réelle des aides publiques à l'agriculture. La Confédération paysanne a demandé au directeur de cabinet du Ministre de l'agriculture, le 22 septembre 2005, des données précises sur la question. Notre requête reste sans réponse à ce jour.

Les données accessibles sont principalement issues de 5 sources :

1. le Réseau d'information comptable agricole (RICA) qui analyse et publie des statistiques comptables sur les exploitations agricoles dites professionnelles. L'extraction, à partir des données RICA, d'informations précises sur les aides publiques est cependant complexe et hors de portée du citoyen moyen ;
2. la publication annuelle de l'ONIC (office national interprofessionnel des céréales) qui ne concerne que les aides aux grandes cultures. Ces statistiques sont insuffisantes pour se forger une idée précise de la répartition des aides dans le secteur céréalier ;
3. la publication annuelle de l'OFIVAL, qui ne concerne que les aides animales. Elle permet de connaître la répartition des aides par classe de niveau et nous apporte des informations plus précises que celles de l'ONIC ;
4. la publication « statistique annuelle sur l'agriculture dans l'Union européenne », publiée par la Commission européenne, donne des statistiques globales par Etat membre et range les bénéficiaires par classe, selon le niveau des aides. Elle est disponible sur le site internet de la Commission européenne ;
5. les travaux de la direction « économie et sociologie rurale » de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), qui publie régulièrement des éclairages sur les modalités et la répartition des aides à l'agriculture.

Le développement des formules sociétaires cache la réalité

Une autre cause importante de l'opacité des aides PAC est le développement de l'agriculture sociétaire. Pour éviter l'assujettissement à l'impôt sur les plus values ou sur les sociétés, ou encore pour échapper au contrôle de la Commission départementale des structures, qui statue dans chaque département sur l'attribution du foncier, certains gros agriculteurs, en cas de reprise d'une exploitation, gardent l'entité juridique de l'exploitation reprise. Certains des plus gros agriculteurs français cumulent ainsi 4 ou 5 sociétés (SCEA, EARL, GFA), chaque exploitation étant une entité juridique propre. Cette réalité rend très complexe la connaissance réelle des bénéficiaires de la PAC. Dans un tel cas de figure, l'administration ne recense pas un agriculteur mais 5 sociétés agricoles, ce qui fausse considérablement le travail statistique et la transparence.

En outre, les associés de ces sociétés peuvent ne pas avoir de fonction productive dans l'exploitation en question. Ils sont en réalité tantôt des apporteurs de capitaux, tantôt des prête-noms.

La loi d'orientation en cours d'adoption par le parlement permettra un assouplissement du « sociétariat agricole » et favorisera encore plus la gymnastique fiscale de ces formes sociétaires (SCEA, EARL)

Cette situation justifie la revendication de la Confédération paysanne relative à l'instauration du registre de l'agriculture, afin de freiner l'opacité générée par le développement des sociétés agricoles.

La transparence des aides publiques s'impose aux entreprises industrielles

Au niveau industriel, la loi impose de rendre publics les subsides publics perçus par les entreprises. Cette transparence, actuellement remise en cause par certains membres du gouvernement, n'a jamais existé au niveau agricole. La Confédération paysanne le regrette.

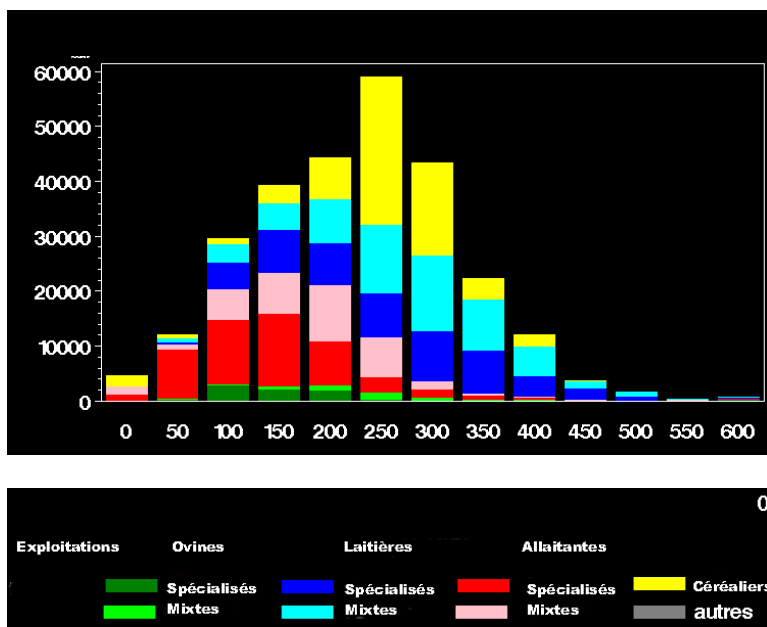
Une répartition des aides directes à l'agriculture injustifiable et inique

D'UNE EXPLOITATION À L'AUTRE, DES NIVEAUX D'AIDE PAR HECTARE TRÈS DIFFÉRENTS

Le niveau des Droits à paiement Unique sera compris entre 0 et 600 € selon les ha, voire beaucoup plus pour quelques cas extrêmes. Un DPU est versé de manière forfaitaire et n'est pas lié à la production ni au niveau de productivité. De tels écarts existeront couramment entre deux exploitations voisines, selon leur niveau d'intensification ou leur production. Une réalité difficile à justifier auprès des citoyens...

Montant moyen des DPU (€/ha/an)

Source institut de l'élevage 2004



La plus importante aide à l'hectare pour un négociant ?

Monsieur X est négociant en bovins et accessoirement agriculteur dans le département de la Vienne. A partir de 2006, il cumulera, sur 2 ha, la coquette somme de 32 000 €, dont une part importante sera découplée, c'est-à-dire versée sans obligation de production. Comment cela est-il possible ?

Négociant, il achète de nombreux bovins quelques mois avant leur abattage, afin de terminer l'engraissement. Il les commercialise ensuite sur les marchés de la région. Cette activité de « finissage » n'exige que peu d'espace agricole, les animaux étant essentiellement nourris à l'auge.

Depuis 1999, il bénéficie pour chaque bovin abattu d'une prime à l'abattage de 80 € par bête. A partir de 2006, le découplage de la prime à l'abattage fait que la référence historique de Monsieur X. se concentrera sur les deux hectares de son exploitation sans qu'il soit obligé de produire... Une aberration injustifiable !

UNE CONCENTRATION DES AIDES AUX MAINS D'UNE MINORITÉ

Parmi les bénéficiaires des aides directes de la PAC, un faible nombre d'exploitations captent l'essentiel des aides versées par l'UE. **2530 d'entre elles bénéficient chaque année de plus de 100 000 € d'aides directes** de la part de l'UE (pour une moyenne de 131 404 € /an). A titre de comparaison, cette somme représente plus de 9 fois le SMIC brut annuel net.

Les 22 530 exploitations dont le montant d'aides dépasse 50 000 € (soit 5 % des exploitations françaises) concentrent 25 % du budget affectés aux aides PAC françaises (1,68 milliards d'€).

Parallèlement, 40 % des exploitations françaises (182 000) bénéficient d'une somme annuelle inférieure à 5000 € par an, soit 5 % de l'enveloppe budgétaire des aides PAC de la France.

Les plus gros bénéficiaires PAC contribuent peu à l'emploi L'exemple de la région Poitou Charente

3 347 exploitations poitevines reçoivent moins de 5000 € d'aides par an. Elles disposent chacune en moyenne de 16,17 ha, se partagent 13 millions d'€ d'aides directes et emploient 5223 travailleurs actifs familiaux équivalent plein temps, soit 1,56 UTH par exploitation.

A l'opposé, les 1078 exploitations bénéficiant de plus de 50 000 € d'aides par an disposent en moyenne de 185.34 ha, se partagent 74,6 millions d'€ et emploient 1060 travailleurs actifs familiaux (0,98 UTH par exploitation). **Ce déséquilibre se vérifie probablement plus en production céréalière qu'en production animale, beaucoup plus exigeante en main d'oeuvre.**

DES INDUSTRIELS QUI SE SERVENT DE LA PAC

D'une manière générale, on peut dire que les aides PAC sont très rentables pour l'industrie agro-alimentaire. Elles permettent en effet de réduire les prix à la production, tout en préservant la capacité de production des exploitations, ce qui permet aux agro-industries d'avoir accès à une matière première abondante et à bas prix ». Celles-ci, pour réduire encore leurs coûts, favorisent la concentration des productions sur des exploitations toujours plus grandes. Toutes les productions aidées sont concernées, mais certaines plus que d'autres...

La féculé de pomme de terre : l'aide moyenne à la féculé de pommes de terre avoisine 1000 € par ha (161 € par tonne de féculé produite). 2300 producteurs, principalement situés en Picardie, dans le Nord Pas de Calais et dans la Marne, bénéficient de contrats avec 3 entreprises. En 2000 et 2001, les 781 plus grosses exploitations productrices de pommes de terre féculière ont bénéficié de 84 600 € d'aide à la féculé par exploitation. Cette production s'ajoute le plus souvent aux productions céréalières. Les aides à la féculé de pommes de terre bénéficient indirectement à l'industrie féculière, qui vend ainsi de l'amidon à des prix compétitifs aux industries papetière (70 %), cosmétique (10 %) et pâtissière (10 %).

Le tabac : le montant de l'aide à l'hectare varie selon la qualité de tabac cultivé (blond, Virginie, noir, etc...) et la productivité. Son montant moyen atteint 7800 € par hectare. La surface moyenne cultivée par les producteurs est en général très limitée (en moyenne deux hectares) et les petites exploitations « tabacoles » dégagent **les revenus parmi les plus faibles de France**, notamment du fait de l'importance de la main d'œuvre nécessaire à la culture et à la récolte du tabac (la culture du tabac exige 800 à 1000 heures de travail par hectare, soit un équivalent plein temps pour deux hectares). Cependant, la restructuration va bon train dans les principaux départements producteurs, et il est de moins en moins rare que des exploitations atteignent 20 ha. Evidemment, l'industrie du tabac bénéficie en seconde main de ces aides très élevées, qui leur permettent de réduire au maximum leurs coûts de production. Une aberration de plus, puisque l'Etat s'oblige ensuite à lourdement taxer les cigarettes pour en dissuader la consommation...

En 1999, dans le département du Bas Rhin, 4 producteurs de tabac recevaient une aide moyenne de 145 000 €, pour une superficie de 14 ha. Six ans plus tard, selon nos informations, la plus grosse exploitation tabacole du Bas-Rhin, qui appartient à un haut responsable de la filière au niveau national et international, approche 26 ha, soit une aide annuelle de 202 800 €. Ce producteur vient également de recevoir une subvention de 30 000 € du Conseil général pour l'achat d'une machine à récolter qui lui permettra à l'avenir de se passer d'une part importante de sa main d'œuvre... A noter que la plus grosse exploitation tabacole est, à notre connaissance, Charentaise, et atteindrait 35 ha de surface cultivée...

LES « RENTIERS COMPÉTITIFS » DE L'AGRICULTURE...

Si, comme le prévoit la loi, un registre de l'agriculture était institué, il serait aisé de « débusquer » ces quelques centaines de managers agricoles qui profitent sans limite des subsides européens, se moquant éperdument des conséquences possibles de leurs comportements sur ceux qui ont le métier de paysan cheillé au corps et qui risquent demain, par extension, d'être considéré comme des profiteurs d'un système qu'ils n'ont pas voulu et qui ne les font pas toujours vivre convenablement. Ces « **rentiers compétitifs** » de l'agriculture sont bien souvent aussi ceux qui professent le mythe du progrès technique, de la compétitivité internationale (!), défendent et cultivent les OGM et rêvent de remplacer l'homme par la machine...

Malheureusement, chez eux plus qu'ailleurs, la transparence n'est pas de mise.

Monsieur J., agriculteur et entrepreneur à facettes multiples, possède un minimum de 5 sociétés agricoles qui lui permettent de cultiver environ **2000 ha** dans le département des Deux-Sèvres, avec « l'appoint » considérable des subsides européens (**609 000 €** chaque année). Encore n'avons-nous probablement pas mis à jour l'intégralité de l'édifice contrôlé par l'intéressé.

Dans les « greniers à blé » franciliens et picards, qui concentrent la plus forte proportion des très grandes exploitations de France, les intéressés se font discrets. Une fois encore, le phénomène sociétaire rend le dénombrement des très grosses exploitations quasiment impossible. Messieurs P. et S., qui ne sont pourtant ni des cas isolés ni les « premiers de la classe », exploitent chacun **1200 ha** à proximité de Vic sur Aisne (02) pour le premier et de Crépy en Valois (60) pour le second, bénéficiant tous deux de **480 000 €** par an de la part de l'Union européenne. Bien d'autres individus se sont constitués, au cours des 15 dernières années, de véritables

empire foncier, grâce aux largesses de l'Union européenne. C'est le cas de cet exploitant de l'est girondin, qui consacre 2/3 de ses **2500 ha** à la culture du maïs irrigué (environ **810 000 €** d'aide annuelle), le tiers restant étant dédié à la culture légumière de plein champs (à noter que 100 000 poules pondeuses complètent le revenu de cette exploitation ...).

1800 hectares, c'est la superficie exploitée par Monsieur L., dans la Nièvre (1000 ha) et dans le Cher (800 ha), sous couvert de nombreuses sociétés. Exclusivement consacrées à la culture des céréales, ces terres donnent droit, au titre de la PAC, à un minimum de **611 712 €** chaque année.

Pour ces exploitations, la « commission départementale des structures », censée réguler l'attribution des terres aux agriculteurs, ne constitue que rarement un obstacle. Les passe-droits sont légions et les juristes de tous poils sont là pour arranger les situations conflictuelles...

Les grands céréaliers, souvent montrés du doigt, ne sont pourtant pas les seuls, bien loin de là, à profiter de l'absence de discernement de la politique agricole commune. Comme en grande culture, les aides animales ne sont pas plafonnées. Le GAEC X (2 associés) élève 3500 brebis mères sur le plateau de Valensole (Alpes de Hautes Provence). Les aides directes de cette exploitation avoisinent **140 000 €** (PCO et prime blé dur), auxquels s'ajoutent les primes à l'herbe et les indemnités de handicaps, **qui doublent cette somme**. L'exploitation en question a en outre bénéficié d'un CTE en vue de la reconversion en bio, pour un montant de **304 000 €**, versé en 5 fois.

D'un point de vue strictement statistique, 171 exploitations françaises bénéficiaient en 2003 d'aides animales supérieures à 100 000 €/an (PMTVA, PSBM, PAB, PCO, PBC). Le montant moyen des aides de ces exploitations atteint **130 979 €**. A cette somme, s'ajoutent évidemment les aides végétales de chaque exploitation.

On a ainsi vu se développer au cours des 10 dernières années, dans les « zones *allaitantes* » du massif central, des exploitations de très grandes tailles pratiquant le *ranching* (une forme d'élevage très extensif, relativement peu utilisateurs de main d'œuvre) à la manière de leur concurrents sud-américains. Ces exploitations produisent en général des bovins « non finis », qui s'en iront, après quelques mois passés dans leurs vertes prairies natales, terminer leur vie dans des ateliers d'engraissement en Italie.

Quelques grands ateliers d'engraissement se sont développés en parallèle dans les départements de l'ouest de la France et dans certaines zones dites intermédiaires.

Transparence « aides publiques »

Les responsables élus de la Confédération paysanne s'engagent

Cette liste est en cours d'actualisation. Elle sera régulièrement mise à jour sur le site de la Confédération paysanne, www.confederationpaysanne.fr

Glossaire



GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun - association d'agriculteurs qui regroupe en général plusieurs exploitations en une seule entité.
SCEA et EARL : Société Civile d'Exploitation Agricole et Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Equivalent agricole de la SARL ou de la SCI.
UTH : unité de travail humain. C'est l'unité de décompte des travailleurs actifs sur une exploitation.
SAU : surface agricole utile.
DPU : droits à paiement unique. Ils remplaceront, à partir du 1er janvier 2006, la partie découplée des aides directes issues de la PAC de 1992. Ces droits, distribués gratuitement, pourront ensuite être vendus par son bénéficiaire. Leur titulaire n'est pas tenu de faire acte de production pour en garder le bénéfice.
CTE et CAD : contrat territorial d'exploitation et contrat d'agriculture durable. Aides environnementales ou à l'investissement versées, en 5 tranches annuelles, en contrepartie d'engagements environnementaux ou qualitatifs.

Responsables nationaux de la Confédération Paysanne

Membres du Secrétariat national

Régis Hochart, Tarn et Garonne

Lait de chèvres (170 chèvres), transformation fromagère, prairie temporaire (15 ha), prairie permanente (24 ha), sorgho fourrager (3 ha irrigué)
GAEC, 3 associés paysans et 2 UTH salariés
Pas d'aide à la production
Aides environnementales : 2750 €

Gérard Durand, Loire Atlantique

Lait de vache, 95 ha de SAU, dont 12 ha de maïs, 12 ha de blé, 71 d'herbe
GAEC, 3 associés paysans
Aides directes à la production 2004 : 11 000 €
Aides environnementales : 4800 €
Estimation aide laitière 2006 : 17 000 €

Christiane Aymonier, Jura

Lait (Comté), vente directe de viande
70 ha prairies naturelles
EARL, 3 UTH
Aides directes à la production 2004 : 2872 €
Prime à l'herbe (4900 €)
ICHN : 2900
Estimation DPU lait 2006 : 8307 €

Geneviève Savigny, Alpes de Haute Provence

- Volailles fermières (3500 par an), 1 actif paysan, pas d'aide
- Blé dur (19 ha), lavandin (20 ha) , sauge (5 ha), fourrage (10 ha) landes (95 ha). Gel (5 ha) Exploitation individuelle du conjoint. Aides à la production 12 137 €. ICHN : 4500 €

Jean-Jacques Bailly, Haute-Marne

Céréales (292 ha), volailles fermières (2000 par an)
GAEC, 3 associés paysans, 1 salarié
Aides directes à la production 2004 : 99 554 €
Aides environnementales : 8887 €

Chantal Jacovetti, Lozère

Escargot, production végétale, transformation, vente directe
Exploitation individuelle, 1UTH
Pas d'aides directes

Olivier Keller, Ardèche

Petits fruits (1,4 ha), châtaignes (6,5 ha), céréales (3 ha), prairies naturelles et parcours (10 ha)
Exploitation individuelle, 2 UTH paysans et 1 UTH salarié
Aides directes à la production 2004 : 400 €
ICHN : 1800 €

Guy Bessin, Manche

Lait de vache (AB), 196 000 litre de quota
51,5 ha de prairies et 3,5 ha de céréales
GAEC, 2 associés paysans
Aides directes à la production : 2470 €
Prime à l'herbe : 818 €
CAD : 10 107 €
Estimation aide laitière 2006 : 6958 €

Membres du Comité National



HARTMANN Christophe, Haut Rhin

Viticulture (3,8 ha AOC Alsace), coopérateur
EARL, 2 UTH paysans
Pas d'aide directe

ALLAIN Brigitte - Dordogne

Vignes (18,5 ha), blé (18,5 ha), tournesol (12 ha), colza (4,5 ha), gel (4.5 ha)
Exploitation individuelle, 2 UTH paysan, 0.5 UTH salarié
Aides directes à la production 2004 : 11 794
CTE : 9410 (expire fin 2005)

DOUX Patrice, Haute-Loire

Lait de vache, transformation fromagère, prairies (50 ha), cultures (5.5 ha)
GAEC, 3 associés salariés, 0.33 UTH salarié
Aides directes à la production 2004 15 061 €
Aides environnementales : 3368 €
ICHN : 6745 €
Estimation aide laitière 2006 : 7810 €

DEROUAULT Philippe, Orne

Lait de vache (175 000 litres), cidre, céréales (10 ha), herbe (30 ha)
Aides directes à la production 2004 : 4 700 €
Estimation aide laitière 2006 : 6 212 €

REVEL Denis - Saône et Loire

Lait de chèvre, lait de vache
40.69 de surface fourragère, 2.75 de céréales
GAEC : 3 associés paysans
Aides directes à la production 2004 : 24 028 €
Aides environnementales : 4100 €
ICHN : 3000 €
Estimation aide laitière 2006 : 1313 €

RAULO Dominique, Morbihan

Lait de vache en agriculture biologique, prairies (51 ha), céréales (6.5 ha), maïs (6 ha)
GAEC, 2 associés paysans
Aide directe à la production 2004 : 1740 €
Prime à l'herbe : 3311 €
CTE (expire en 2006) : 10 947 € (expire en 2006)
Estimation aide laitière 2006 : 10 117 €

CHAUVELOT Jean-Paul, Cher

Elevage ovin, céréales (49 ha), oléoprotéagineux (6.5 ha), jachères (18.5), prairies naturelles (66 ha)
Exploitation individuelle, 1.5 UTH
Aides directes à la production 2004 - 35 277 €
ICHN : 3211 €

MENOU Gilles, Eure et Loir

Céréales (blé, escourgeon, maïs), oléo protéagineux (pois, colza industriel) sur 49.5 ha
Exploitation individuelle, 1 UTH paysan
Aides directes à la production : 18 846 €
Aides environnementales : 1306 €

COLLIN Philippe, Yonne

Céréales, oléagineux, protéagineux, 10 truies (SAU 323 ha)
GAEC, 3 associés paysans et 2 salariés.
Aides directes à la production 2004 : 101 000 €

VILLAIN Véronique, Seine Maritime

Lait de vache (331 000 litre de quota) ; céréales - 33.5 ha ; surface fourragère : 67.5 ha
Exploitation individuelle : 1 actif paysan et 1,5 salariés
Aides directes à la production 2004 : 13 935 €
CTE : 7900 €
Estimation aides laitières 2006 : 11 765 €

LEDUC Raymond, Essonne

Blé (88,9 ha), Colza (41 ha), gel (14 ha)



EARL, 2 UTH
Aides directes à la production 2004 : 54 850 €

DUNTZE Nicolas, Gard
Viticulture (17 ha en vin de pays)
GAEC : 2 UTH paysan
Pas d'aide directe

MERTENS Léo, Corrèze
Vaches laitières, vaches allaitantes, SAU : 85 ha
GAEC, 2.5 paysans associés, 0.5 UTH salariés
Aides directes à la production 2004 : 9800 €
ICHN : 10 000 €
Estimation aide laitière 2006 : 11 360 €

CHEVALLIER François, Moselle
Poules pondeuses, légumes de plein champs (5 ha) , céréales (9ha)
Exploitation individuelle, 1 UTH
Aides directes à la production 2004 : 3000 €

SALLANABE Henri, Hautes-Pyrénées
Ovins et caprins lait, ovins viande, SAU 19,75 ha (+ 6 ha d'estive)
Exploitation individuelle, 2 UTH paysans
Aides directes à la production 2004 - 6 335 €
Aides environnementales : 1 293,45 €
ICHN : 5 887,80 €

SANCHEZ Jean-Emile, Aveyron
Ovins viande, 50 ha SAU, 250 ha de parcours
Exploitation individuelle, 2 UTH
Aides directes à la production 2004 - 7020 €
Aides environnementales : 9100 €
ICHN : 6500 €

COURLEUX Christine, Marne
Lait, polyculture (céréales - 70 ha-, maïs -33,75-, surface fourragère - 19 ha), ferme pédagogique, transformation laitière
EARL : 3 associés paysans
Aides directes à la production 2004 - 48 548 €
Estimation aide laitière 2006 : 9 165 €

JEAN Antoine, Pas de Calais
Vaches laitières, chèvres, transformation fromagère, SAU : 31 ha
GAEC 2 associés paysans et 1 salarié
Aides directes à la production 2004 : 7 800 €
CTE : 1 600 €
Estimation aide laitière 2006 : 11 237 €

ROTIN Philippe, Guadeloupe
Banane, légumes, canne à sucre sur 16 ha
Exploitation individuelle, 4 UTH
Aides directes à la production 2004 : 9215 €
Aides environnementales : 3000 €

POUPINET Nicole, Mayenne
Vaches laitières, lapins, prairies (41 ha), maïs fourrage (9 ha), tritical (6 ha)
GAEC, 4 associé (dont 1 à mi temps)
Aides directes à la production 2004 - 6 998 €
CTE : 6 804 €
Estimation aide laitière 2006 : 13 900 €

CHANCELIER Marie Hélène, Vendée
Lait (32 vaches laitières)
24 ha de prairies, 7 ha de maïs, 3 ha de triticales
Exploitation individuelle, 2 UTH paysans
Aides directes à la production 2004 : 20 64 €
Estimation aide laitière 2006 : 5981,75 €

PENHOUE Raymond, Maine et Loire
Lait de vache (155 000 litres), céréales (21 ha), prairies (32 ha)
Exploitation individuelle, 1 UTH



Aides directes à la production 2004 : 6 300 €
Estimation aide laitière 2006 : 5 300 €

PASQUIER Jacques, Vienne

Céréales, oléagineux, prairies permanentes, sur 96 ha
EARL, 1 UTH
Aides directes à la production 2004 - 30 181 €
Aides environnementales : 3399 €

LEON Véronique, Ardèche

Lait de chèvres, transformation fromagère, châtaigne (2 ha), prairies et parcours : 21 ha.
Exploitation individuelle, 2 UTH paysan et 0.25 UTH salarié
Aides directes à la production 2004 : 4500 €
CTE : 1500 € (expire en 2006)

BOUCHUT André, Loire

Champignon, Myrtille (2.2 ha)
Exploitation individuelle, 3 UTH
Aides directes à la production 2004 : 250 €
CTE : 858 € (expiration fin 2005).

ROUX Michel

Vignes, lait (18 vaches laitières), céréales
Exploitation individuelle : 1 UTH
Aides directes à la production 2004 : 7260 €
Estimation aide laitière 2006 : 3 017 €

Autres responsables nationaux

Jean Cabaret, Côte d'Armor

Lait, volailles labels (15 000 poulets/an)
Surface en herbe (41 ha), céréales (10 ha), maïs (7 ha), betteraves (2 ha)
Exploitation individuelle - 2.2 UTH
Aides directes à la production 2004 - 6335 €
Estimation aide laitière 2006 : 7632 €

GIROD Claude, commission internationale, Saône et Loire

Maraîchage (1,4 ha)
Exploitation individuelle, 1 UTH paysan
Vente directe. Pas d'aide directe.

BASTIANELLI Guy, Gard

Lait de brebis, agneaux (transformation), produits laitiers divers, 207 ha de parcours (landes incluses)
GAEC, 3 associés paysans
Aides directes à la production 2004 - 7000 €
Aides environnementales : 15 000 (CTE et prime à l'herbe)
ICHN : 14 000 €

QUAGLINO Alain, Puy de Dôme

Élevage caprin, fromage, vente directe, SAU 12 ha
Exploitation individuelle : 2 UTH paysan
Aides directes à la production 2004 - 1428 €
Primes à l'herbe : 904 €
ICHN : 1966 €

BAUDRY Jean-Luc, Côte d'Or

Blé (50 ha), orge (68 ha), colza (50ha), jachère (20 ha), ovin viande (STH : 7 ha)
GAEC, 2 associés paysans
Aides directes à la production 2004 - 65 000 €
Aides environnementales : 5000 €
ICHN : 472 €

GERAY Michel, Eure et Loire

Céréales (125 ha), porcs (112 truies NE), vaches allaitantes (30), céréales (125 ha), prairies (25 ha)
GAEC, 3 associés paysans, 1 UTH salarié
Aides directes à la production 2004 : 51 810 €
Aides environnementales : 3 123 €

SABENCH Jean, Gard

Apiculteur, 300 ruches
Exploitation individuelle, 1 UTH paysan
Pas d'aide directe

MOUILLET Yves, Haute-Marne

Blé (39 ha), orge (35 ha), cColza (25 ha), maïs (8 ha), pois (5 ha), jachère (13 ha)
EARL, 1 UTH paysan, 0.5 salarié
Aides directes à la production 2004 : 42 400 €
Aides environnementales : 3300 €

Responsables départementaux de la Confédération paysanne

ROUGON Richard, porte-parole Confédération Paysanne Alpes de Haute Provence

Bovins allaitants, prairies temporaires (30.9 ha), prairies naturelles (68.15 ha), landes (53.45 ha), estives (71 ha)
GAEC, 3 associés paysans
Aides directes à la production 2004 - 33 559 €
Aides environnementales : 24 137 €
ICHN : 35 323

RINASSE Jean-Marie, porte-parole Confédération Paysanne Alpes-maritimes

Maraîchage en agriculture biologique sur 1 ha
Exploitation individuelle, 1.5 UTH paysan
Aucune aide directe

NIVELLE Joël, porte-parole Confédération paysanne Ardennes

Elevage ovin (150 brebis), culture céréalière en reconversion agriculture biologique, SAU 88 ha
Exploitation individuelle, ½ UTH paysan, 1 UTH salarié
Aides directes à la production : 17 000 €

BAZERQUES André, administrateur Confédération Paysanne Ariège

Bovin lait, transformation fromagère, 45 ha de SAU dont 39 ha de prairies naturelles, 4 ha de Luzerne et 2 ha de céréales grains
GAEC, 3 associés paysans
Aides directes à la production 2004 : 543 €
Prime à l'herbe : 2100 €
ICN : 4548 €
Estimation aide laitière 2006 : 3866 €

BOURDET Lin, porte parole Confédération Paysanne Calvados

Lait de vache en agriculture biologique
STH : 50 ha, céréales (3 ha), betteraves fourragères (0.4 ha)
GAEC, 2 associés paysans
Aides directes à la production 2004 - 1200 €
Primes à l'herbe : 3800 €
Estimation prime laitière 6055 €

HAMELIN Patrick, administrateur Confédération Paysanne Calvados

Elevage ovin, , SAU 11, 55 ha
Exploitation individuelle, 1 actif
Aides directes à la production 2004 : 2632 €

RIVET Michelle, porte-parole Confédération Paysanne Cher

Elevage ovin en agriculture biologique, 360 brebis mères, 80 ha dont 20 ha en culture et gel
SCEA, 2 associés paysans, 0,2 UTH salarié
Aides directes à la production 2004 : 17 671 €
CAD : 6000 €
ICHN : 2500 €

REVEL Philippe, porte-parole Confédération Paysanne Corrèze

Ovins lait (250 brebis), transformation fromagère, ovins viandes (200 brebis), surface fourragère (61,37 ha), céréales (2 ha)
GAEC, 2 associés paysans
Aides directes à la production 2004 : 9511 €
Aides à l'herbe : 4615,88 €
CAD : 10 660 €
ICHN : 11 783,9 €

GAUJARD Jérôme, porte-parole Confédération Paysanne Côte d'Or

Céréales et oléagineux (208 ha), luzerne (9 ha), , élevage ovin viande (200 brebis)
GAEC, 4 associés paysans
Aides directes à la production 2004 : 62 764 €
Aides environnementales : 4580 €
CTE : 5101 €
ICHN : 3132 €

ROBIC Raymond, porte-parole Confédération Paysanne Côte d'Armor

Lait de vache, herbe (35 ha), betterave (2 ha), maïs (4, 9 ha), céréales (10, 8 ha)
EARL, 1 UTH
Aides directes à la production 2004 : 5775 €
CAD () partir de 2006) : 5400 €/an
Estimation aide laitière 2006 : 8 789 €

DEMIOT Raymond, porte-parole Confédération Paysanne Creuse

Lait de vache, herbe (60 ha), céréales (10 ha)
Exploitation individuelle, 1 UTH
Aides directes à la production 2004 : 5000 €
CTE : 7000 €
ICHN : 700 €
Estimation aide laitière 2006 : 1750 €

LANDAT Jean-Paul, administrateur Confédération Paysanne Dordogne

Vigne AOC Bergerac (26 ha) et céréales (26 ha)
GAEC - 3 associés paysans et 2 salariés permanents + 1 équivalent plein temps saisonnier
Aides directes à la production 2004 : 10 067 €

CLUZAUD Véronique, administratrice Confédération Paysanne Dordogne

Maraîchage en agriculture biologique, 4 ha dont 1,8 ha de légumes et 2, 2 ha de prairies
Exploitation individuelle, 1,33 UTH
Pas d'aide directe PAC
CTE : 500 €

ROUX Christine, administratrice Confédération Paysanne Dordogne

Maraîchage (1,5 ha - SAU totale 8 ha)
Exploitation individuelle, 1 UTH paysan
Pas d'aide PAC

GODARD Jacques, Porte Parole Confédération Paysanne Eure

Céréales, légumineuse, pommes à cidre, pommes de terre, en agriculture biologique, SAU 16 ha
Petit élevage et volailles
Exploitation individuelle, 1 UTH
Aides directes à la production 2004 : 5225 €

MORAINE François, administrateur Confédération Paysanne Eure

Viande ovine et céréales (6 ha), 18 ha de prairie
Exploitation individuelle : 1 UTH paysan
Aides directes à la production 2004 : 5974 €
CTE : 3826 €

MAGUET Marcel, porte-parole Confédération paysanne Eure et Loir

Blé, Colza, maïs, pois, sur 59 ha
EARL, 1 UTH paysan
Aides directes à la production 2004 : 23 490 €

HUON Joëlle, porte-parole Confédération Paysanne Finistère

Lait de vache, légumes de pleins champs (17 ha), céréales (10 ha), maïs (8 ha), gel (2 ha), herbe (20 ha)
EARL, 2 UTH paysans
Aides directes à la production 2004 - 8500 €
Estimation aide laitière 2006 : 7015 €

LEROY Jean-Pierre, Gironde, porte-parole Confédération Paysanne Aquitaine

Maïs irrigué (50 ha), gel (13 ha)
Exploitation individuelle, 2 UTH
Aides directes à la production 2004 : 31 124 €

BEDOUET Hervé, porte-parole Confédération Paysanne Indre et Loire

Lait (371000 litres), céréales, porcs - 88 ha
GAEC, 2 associés paysans, 1 UTH salarié
Aides directes à la production 2004 : 21 200 €
Estimation aide laitière 2006 : 13 170 €

THIBAUT Jacques, porte-parole région Centre

Blé (36 ha), Tournesol (10 ha, Colza (13 ha), maïs (9 ha), féverole (2 ha), Orge (5 ha), pois (2 ha), jachères (9 ha), volailles fermières
GAEC, 3 associés paysans, 0,5 UTH salarié
Aides directes à la production 2004 : 31 546 €
Aides environnementales : 2265

LEROUX Emmanuel, porte-parole Loire et Cher

Céréales, oléagineux, lentilles, transformation en farine, pain et huiles, vente directe - SAU 70 ha
EARL, 3 UTH
Aides directes à la production 2004 : 19 184 €
Aides environnementales : 228 €

AUGER Didier, porte-parole Confédération Paysanne Indre

Lait de chèvres (300 chèvres), grandes cultures (SAU 85 ha)
GAEC, 2 associés paysans, 0,5 salariés
Aides directes à la production 2004 : 18 000 €



CAD (à partir de 2006) : 4000 €

CROUZET Christian, porte-parole Confédération Paysanne Lot et Garonne

Semences potagères en agriculture biologique, sur 1, 76 ha
Exploitation individuelle, 1 UTH
Aucune aide directe

FERRIER JABLOWSKY Corinne, porte-parole Confédération Paysanne Lozère

Canards gras, volailles fermières, œufs, 4.16 ha
Exploitation individuelle, 1 UTH paysan
Pas d'aide directe

ANGOT Christine, porte-parole Confédération Paysanne Manche

Lait de vache en agriculture biologique, prairies permanentes (21 ha), prairies temporaires (32 ha), betteraves fourragères (14 ha), céréales (1.6 ha)
EARL, 2 associés paysans et 0.5 UTH salarié
Aides directes à la production 2004 : 1 391 €
Estimation aide directe laitière 2006 : 10 845 €

ROULLEAU André, porte-parole Maine et Loire

Elevage ovin, volailles fermières, vente directe, prairie (30 ha), céréales (6 ha)
Exploitation individuelle, 1 UTH
Aides directes à la production 2004 : 6500 €
CTE : 3580 €

GAUTIER Jean, administrateur Confédération Paysanne Manche

Elevage bovin lait (130 000 litres)
Exploitation individuelle, 2 UTH paysan
Aides directes à la production 2004 : 2259 €
Estimation aide directe laitière 2006 : 4615 €

MESSAGER Pierre, secrétaire général Confédération Paysanne Mayenne

Lait, céréales, 67 Ha dont 15 ha de prairies naturelles
GAEC, 3 associés paysans
Aides directes à la production 2002 : 6783 €
Estimation aide laitière 2006 : 13 085 €
CAD : 9195 €

DEBIEU Colette, trésorière Confédération Paysanne Mayenne

Lait (259000 litres), céréales (14 ha), prairies (60 ha), en agriculture biologique
GAEC, 2 associés paysans
Aides directes à la production 2002 : 4150 €
Estimation aide laitière 2006 : 9227 €

GUILLET Vincent, administrateur Confédération Paysanne Mayenne

Lait, céréales (8,5 ha), prairies (23 ha)
Exploitation individuelle, 1 UTH paysan
Aides directes à la production 2002 : 5076 €
Estimation aide laitière 2006 : 6607 €

FOUCHER Daniel, porte-parole Confédération Paysanne Mayenne

Lait, céréales (15,6 ha), prairies (40 ha)
Exploitation individuelle, 2 UTH paysans
Aides directes à la production 2002 : 13 981 €
Estimation aide laitière 2006 : 5643 €

BRIANT Pierre Yves, administrateur Confédération Paysanne Mayenne

Porcs (80 truie - naisseur engraisseur) et céréales (34,8 ha)
EARL - 1 UTH paysan
Aides directes à la production 2004 : 12 000 €

CELLIER Claude, porte-parole Marne

Porcs naisseur-engraisseur, céréales (42), betteraves (8 ha), 17 (Luzerne), pommes de terre (9.5 ha), lin (12.5 ha), Colza (9 ha)
GAEC, 2 associés paysans et 1 salarié
Aides directes à la production 2004 : 25 744 €
Aides environnementales : 2200 €

VERNIER Claude, porte-parole Confédération Paysanne Haute-Marne

Céréales, chanvre, sur 125, 79
Exploitation individuelle, 1,2 UTH
Aides directes à la production 2004 : 42 993,21 €
Aides environnementales : 3205 €



LA MARLE Antoine, porte-parole Confédération Paysanne Meuse

Lait de vaches, bovins viande, maïs ensilage (9 ha), féverole (5 ha), jachère (6 ha), blé (20 ha), orge (17 ha), prairies naturelles (82 ha)
GAEC, 2 associés paysans et 0.2 UTH salarié

LE ROUZIC Marcel, porte-parole Confédération Paysanne Morbihan

Lait de vache, prairie (57 ha), céréales (6.5 ha), maïs (1 ha)
GAEC, 3 paysans associés
Aides directes à la production 2004 : 1740 €
Prime à l'herbe : 3 461 €
Estimation aide laitière 2006 : 11 715 €

HANDRICK Norbert, porte-parole Confédération Paysanne Moselle

Céréales, élevage ovin, fraises et légumes.
EARL : 3.9 UTH
Aides directes à la production 2004 : 21 719 €
CTE : 6454 €

COUGNY Jean-Charles, porte-parole Confédération Paysanne Nièvre

Vache allaitante, 108 ha dont 90 ha de surface fourragère, 6 ha maïs grain et 12 ha de triticale
GAEC, 2 associés paysans
Aides directes à la production 2004 : 45 100 €
CTE : 9000 €
ICHN : 4900 €

CAMUS Philippe, administrateur Confédération Paysanne Nièvre

Élevage ovin (200 brebis) et bovin lait (vente directe), 41 ha de SAU
Exploitation individuelle, 2 UTH paysans
Aides directes à la production 2004 : 5432 €
Aides environnementales : 3620 €
ICHN : 2428 €

BOUCHOUX Didier, secrétaire Confédération Paysanne Nièvre

Vaches allaitantes, Céréales (10,5 ha), prairies (87 ha)
Exploitation individuelle, 1.3 UTH
Aides directes à la production 2004 : 30 712,37 €
Aides environnementales : 8307 €
ICHN : 7 405 €

AMESLANT Thierry, secrétaire générale Confédération Paysanne Orne

Lait de vache (301 000 litres), Herbe (20 ha), maïs (12 ha), blé (6ha)
Exploitation individuelle, 1.5 UTH paysans
Aides directes à la production 2005 - 7475 €
Estimation aide laitière 2006 : 10 685 €

SAUVAGE Jean-Michel, porte-parole Confédération Paysanne Pas de Calais

Porcs naisseur engraisseur (60 truies), céréales (35 ha), betteraves (10 ha), protéagineux (15 ha), jachères (5 ha)
EARL, 2.5 UTH
Aides directes à la production 2004 - 22 000 €

GASCUEL Chantal, porte-parole Confédération Paysanne Puy de Dôme

Maïs de consommation (23.3 ha), blé (31.52 ha), betteraves (15 ha), jachères (4.68 ha), volailles (1200 / an), en conversion agriculture biologique
Aides directes à la production 2004 : 23 860 €
CTE : 4700 € (expire en 2005)

ONZON Jean-Paul, administrateur Confédération Paysanne Puy de Dôme

Céréales et betteraves
Exploitation individuelle, 1 UTH paysan
Aides directes à la production 2004 : 10 256 €
CTE : 2510 (expire en 2006)

THEVENIN Fabien, administrateur Confédération Paysanne Puy de Dôme

Porcs (66 % du CA), bovins (19 %), blé et triticale (52,7 ha), pois irrigué (5 ha), colza (30 ha), surface fourragère (71 ha)
GAEC, 4 associés paysans
Aides directes à la production 2004 : 62089 €
Aides environnementales : 12 534 €
ICHN : 9447 €

GOUTAGNY Patrice, administrateur Confédération Paysanne Puy de Dôme

Maraîchage et fruits rouges (4.5 ha)
GAEC, 3 associés paysans
Pas d'aide directe

GENILIER Jean-Michel et Katherine, administrateurs Confédération Paysanne Puy de Dôme



Blé (13 ha), luzerne (13 ha), pommes de terre (1 ha), colza ((4 ha), tournesol (6 ha), SAU totale, agriculture biologique
Exploitation individuelle, 2 UTH paysans,
Aides directes à la production 2004 : 11400 €

SEGUIN Jean-Claude, administrateur Confédération Paysanne Puy de Dôme

Blé (28 ha), maïs de consommation (8 ha), tabac, betterave sucrière (7,5 ha), tournesol (3 ha), sorgho (7,95 ha), gel (4,96) -
SAU totale 60 ha
Exploitation individuelle, 1 UTH paysan
Aides directes à la production 2004 : 21 800 € total

THIBAUT Christophe, porte-parole Confédération paysanne Saône et Loire

Maraîchage en agriculture biologique, porcs, SAU de 2 ha
Exploitation individuelle, 1.5 UTH paysan, 0,25 salarié

AUBRY Jean-Yves, porte-parole Confédération Paysanne Sarthe

Ovins, poulet de Loué bio, 44,6 ha dont 6 ha de céréales
Exploitation individuelle : 1 UTH paysan
Aides directes à la production 2004 : 6800 €
Prime à l'herbe : 1600 €

EMERY Philippe, administrateur Confédération Paysanne Sarthe

Lait de vache, volailles label
GAEC, 3.8 UTH
Aides directes à la production 2004 : 14 010 €
CTE : 15 000 €
Estimation aide laitière 2006 : 13 774 €

DESHAYES BARRE Anne-Marie, administrateur Confédération Paysanne Sarthe

Lait de vache en agriculture biologique, SAU : 50 ha
EARL : 2 UTH
Aides directes à la production 2004 : 14 010 €
CTE : 3100 e
Estimation aide laitière 2006 : 8520 €

UZU Xavier, administrateur Confédération Paysanne Sarthe

Elevage ovin, volailles label, grande culture, SAU : 122 ha
GAEC, 2 associés paysans
Aides directes à la production 2004 : 34 272 €
CTE : 1700 €

DANIEL Didier, administrateur Confédération Paysanne Sarthe

Lait de vache (307 000 litres), SAU 75 ha
EARL : 2 travailleurs
Aides directes à la production 2004 : 12 000 €
CTE : 2000 €
Estimation aide laitière 2006 : 11 000 €

LEVRARD Didier, administrateur Confédération Paysanne Sarthe

Lait de vache (350 000 litres), SAU : 80 ha
EARL : 2 UTH
Aides directes à la production 2004 : 14 399 €
Estimation aide laitière 2006 : 12 425 €

LAINÉ Olivier- porte-parole Confédération Paysanne Seine-Maritime

Céréales, betteraves, lin, pommes à cidre sur 57 ha
Exploitation individuelle, 2 UTH paysans, 1 UTH salarié
Aides directes à la production 2004 : 14 203 €
CTE 2004 : 3338, 94 €

VUILLET Jean, porte-parole Confédération Paysanne Haute-Savoie

Elevage caprins, transformation laitière, vente semi directe
Herbe (16 ha en vallée, 74 ha en alpage)
GAEC, 3 associés paysans
Aides directes à la production 2004 : 2 700 €
CTE : 10 400 €
ICHN : 2900 €

SOUDEY Mathieu, administrateur CP Seine Maritime

Lait de vache, céréales, SAU 83 ha
Exploitation individuelle, 2 UTH
Aides directes à la production 2004 : 20 000 €
CAD : 4000 €
Estimation aide laitière 2006 : 5805 €

CHOMBART Vincent, porte-parole Confédération Paysanne Somme

Pépinières (plantes vivaces sur 2 ha), céréales (25 ha), betteraves (10 ha)



Exploitation individuelle, 1 UTH paysan, 2 salariés permanent, 4 salariés à temps partiel
Aides directes à la production 2004 - 12 780 €

EPEUT Pascal, porte-parole Confédération Paysanne Pyrénées orientales

Maraîchage en agriculture biologique, 3 Ha
Exploitation individuelle, 2 UTH
Pas d'aide directe PAC
ICHN : 547,38 €

PALACH Josian, porte-parole Confédération Paysanne Tarn et Garonne

Lait de vache, safran, prairies (48 ha), céréales (16 ha), lupin et tournesol (6 ha)
GAEC, 3 associés paysans
Aides directes à la production 2004 - 14 300 €
ICHN : 673 €
Estimation aide laitière 2006 : 7 200 €

TEYSEDOU Nicolas, administrateur Confédération Paysanne Tarn et Garonne

Lait de vache et melon en agriculture biologique, céréales et prairies sur 27 ha
Exploitation individuelle : 1 UTH
Aides directes à la production 2004 : 5000 €
Estimation aide laitière 2006 : 2850 €

APOSTOLO Michel, porte-parole Confédération Paysanne Var

Brebis laitières, transformation fromagère, vente directe, Prairies permanentes (42 ha), parcours boisés (160 ha)
Exploitation individuelle, 2 UTH paysans
Aides directes à la production 2004 : 9 304 €
Prime à l'herbe : 5016 €
ICHN : 6367 €

CAILLE Jean-Yves, porte-parole Confédération paysanne Vienne

Chèvres laitières, blé (45 ha), luzerne (13 ha), colza (20 ha), tournesol (19 ha), ray-grass (5 ha), maïs grain (8 ha)
GAEC, 2 associés paysans et 1.5 UTH salarié
Aides directes à la production 20054 - 29 231 €
Aides environnementales : 4 726 €

FINOT Marie-Claude, porte-parole Confédération paysanne Vosges

Vaches allaitantes, brebis, céréales (11 ha), Surface en herbe (65 ha)
Exploitation individuelle, 2 UTH paysans
Aides directes à la production 2004 - 15 700 €
CTE : 7700 €
ICHN : 2690 €

GOBIER Jean, porte-parole Confédération Paysanne Yonne

Lait (55 vaches) et porcs (45 truies -naisseur engraisseur) sur 121 ha (prairies, blé, orge, avoine, tritical)
GAEC, 4 UTH paysans
Aides directes à la production 2004 : 27 123 €
CTE et conversion bio : 13 732 €
Estimation aide laitière 2006 : 14200 €